

Ainsi, les articles 2 à 4, 6 à 10, 11(1), 11(2), 11(3), 13 et 14 de la section 5 du Plan de gestion de la pêche établi en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (chapitre C-61.1) pour l'année 2015-2016 composent le Programme favorisant le développement des pêcheries commerciales et le commerce des produits aquatiques pêchés dans les eaux sans marée du domaine de l'État.

63925

Gouvernement du Québec

Décret 881-2015, 7 octobre 2015

CONCERNANT la nomination de madame Chantal Paré comme juge de la cour municipale de la Ville de Laval

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la ministre de la Justice :

QUE madame Chantal Paré de Saint-Eustache, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu des articles 32 et 38 de la Loi sur les cours municipales (chapitre C-72.01), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la cour municipale de la Ville de Laval, pour exercer les juridictions prévues par les articles 27, 28 et 29 de cette loi;

QUE cette nomination prenne effet à compter du 8 octobre 2015.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

63926

Gouvernement du Québec

Décret 882-2015, 7 octobre 2015

CONCERNANT la nomination de madame Martine Hébert comme juge de la cour municipale de la Ville de Laval

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la ministre de la Justice :

QUE madame Martine Hébert de Dorval, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu des articles 32 et 38 de la Loi sur les cours municipales (chapitre C-72.01), durant bonne conduite, par commission sous

le grand sceau, juge de la cour municipale de la Ville de Laval, pour exercer les juridictions prévues par les articles 27, 28 et 29 de cette loi;

QUE cette nomination prenne effet à compter du 8 octobre 2015.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

63927

Gouvernement du Québec

Décret 883-2015, 7 octobre 2015

CONCERNANT la nomination de madame Nathalie Duchesne comme juge de la cour municipale de la Ville de Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la ministre de la Justice :

QUE madame Nathalie Duchesne de Québec, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu des articles 32 et 38 de la Loi sur les cours municipales (chapitre C-72.01), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la cour municipale de la Ville de Québec, pour exercer les juridictions prévues par les articles 27, 28 et 29 de cette loi;

QUE cette nomination prenne effet à compter du 8 octobre 2015.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

63928